

Reçu le : 15 – 11 - 2024	Accepté le : 09 – 12 - 2024	Publié le : 30 – 12 - 2024
--------------------------	-----------------------------	----------------------------

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial : l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)
Indian enterprises and the development of the textile industry in postcolonial Cameroon: The contribution of Emen's Industries (1966-1973)

SOULEYMANOU Amadou 

Université d'Ottawa. Canada.

asouleymanou@uottawa.ca

BINGA CASIMIR Joël Gaël 

Université de Douala. Cameroun.

bingacasimir7@gmail.com

Résumé :

La présente étude s'intéresse aux premiers investissements directs étrangers asiatiques et à la toute première entreprise indienne installée au Cameroun fédéral entre 1966 et 1973. Elle met en lumière l'apport économique et les nouvelles habitudes de consommation nées de la mise en place de l'entreprise Emen's Industries et de ses deux succursales dans les Etats fédérés du Cameroun oriental et occidental. Spécialisée dans la fabrication des parapluies, la bonneterie et les chaussures, la société Emen's Industries se positionna comme une entreprise majeure du nouveau paysage industriel camerounais au début de la décennie 1970. L'implantation de cette structure dans les deux Etats fédérés du Cameroun permit aux populations de pouvoir se procurer à moindre coût, d'un ensemble de produits textiles et/ou vestimentaires fabriqués localement. Il est question dans ce travail de visibiliser l'apport d'Emen's industries dans le développement socio-économique et la dynamique de création des industries au Cameroun au début des indépendances. À la lumière des sources orales et archivistiques mobilisées dans une perspective transdisciplinaire, cet article met en lumière, à travers une méthode empirico-déductive, des éléments nouveaux qui permettent de comprendre le début des relations de coopération économique et technique indo-camerounaise.

Mots Clés : Entreprises indiennes, coopération, Emen's Industries, IDE, Cameroun.

Abstract:

This study focuses on the first Asian foreign direct investment and the very first Indian company established in federal Cameroon between 1966 and 1973. It highlights the economic contribution and new consumption habits that emerged from the establishment of Emen's Industries and its two branches in the Federated States of Eastern and Western Cameroon. Specializing in the manufacture of umbrellas, hosiery and shoes, Emen's Industries positioned itself as a major company in the new Cameroonian industrial landscape at the beginning of the 1970s. The establishment of this structure in the two federated states of Cameroon allowed the populations to obtain a set of locally manufactured textile and/or clothing products at a lower cost. The aim of this work is to highlight the contribution of Emen's Industries to the socio-economic development of Cameroon and the dynamics of industrial creation during the early years of independence. In the light of oral and archival sources mobilized through a transdisciplinary perspective, this article adopts the empiri-deductive method to unveil new elements that provide insight into the beginnings of economic and technical cooperation between India and Cameroon.

Keywords: Indian companies, cooperation, Emen's industries, FDI, Cameroon.

E-mail de correspondance: SOULEYMANOU Amadou. souleymanou.amadou@gmail.com

Introduction

La présence indienne dans le monde en général et en Afrique en particulier est ancienne, multiple et mouvante (DUBEY, 2016 : 11-50). Avec l'Afrique, ces relations se construisirent à partir de l'antiquité suite au développement des fameuses routes de la soie qui traversaient l'Afrique orientale en passant par l'océan indien¹. Entre le XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, cette présence s'est accrue du fait de l'abolition de l'esclavage dans les anciennes colonies britanniques en 1834. Cette situation avait entraîné un vaste mouvement de déportation des travailleurs indiens en Afrique, plus particulièrement en Afrique Australe dans les anciennes colonies britanniques². Connue sous le nom de la traite des *coolies*, cette importation des travailleurs « qualifiés » indiens, dans le cadre de la réalisation des grands travaux de construction des infrastructures, dans les empires coloniaux fut le début, d'une relation d'aide à l'édification des grandes entreprises africaines (TORABULLY, 2006 : 101-109).

Au Cameroun, l'aide indienne et son appui à la construction et au développement socio-économique se manifesta après les indépendances. Toutefois, il est important de rappeler que, la présence indienne était déjà visible sur le territoire du Cameroun, du fait du déclenchement de la Grande Guerre. Colonie britannique, l'Inde fournit à sa métropole, environ un million d'hommes pour combattre aux côtés des pays de l'alliance (VAISSE, 2000 : 21). C'est ainsi que, l'un de ces contingents débarqua au Cameroun, plus précisément dans la ville de Douala en novembre 1915 (MVENG, 1976 : 188). Durant cette guerre, de nombreux soldats indiens perdirent la vie, en donnant de leur force et de leur intelligence, pour libérer le Cameroun de la présence allemande. Pendant les années 1950-1960, les idéaux et les idées nées de la mouvance du mouvement du non-alignement, prôné lors de la conférence de Bandung en Indonésie rapprocha les deux pays et favorisa plus tard, le développement de leurs rapports de coopération technique en général et industrielle en particulier.

Dès l'accession du Cameroun français à l'indépendance en 1960, l'Inde fut l'un des premiers États asiatiques à reconnaître sa souveraineté et à commencer à coopérer avec ce dernier, en tenant ainsi compte, de la volonté de diversification des partenaires et la détermination à s'ouvrir au monde. L'Inde capitalisa ainsi, les souhaits du président Ahidjo qui, lors de la conférence des ambassadeurs tenue le 24 novembre 1960 assignait à ses diplomates de : « marquer la disponibilité du Cameroun à coopérer sans exclusive avec tous les pays qui respectent son indépendance et sa souveraineté » (ANONYME, 2014 : 1).

La mise en pratique de cette coopération se manifesta le 3 juin 1965 avec l'arrivée de la première délégation indienne au Cameroun, conduite par le Ministre adjoint des affaires étrangères M. Lakson Menon³. Elle fut suivie la même année, par une deuxième délégation composée des commerçants et industriels indiens, au mois de septembre. Une année après, à travers le décret numéro 66/DF/606 du 20/12/1966, l'Inde obtint un agrément qui conduisit à la mise en place de la société Emen's Industries⁴. Par arrêté préfectoral numéro 100/PRFC du 21/7/1967, Emen's Industries implanta sa première

¹ La proximité géographique fut un atout important dans leur rapprochement. Elle aurait favorisé le rapprochement entre les peuples de ces deux régions. Lire à ce sujet AJAY DUBEY, K. (2016). Indian-Africa relations historical Goodwill and a vision for the future, *India and Africa Patnership*, 11-50.

² On peut lire sur ce sujet les travaux de BENOIST, J. (1988). La diaspora Indienne. Dans l'Inde, grande puissance de l'océan indien. Marseille : C.H.E.A.M. (pp. 5-18)

³ Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun (ACCIC). Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1965. p. 19.

⁴ ACCIC. Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1966. p. 32.

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial :

l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

entreprise dans la ville de Victoria en 1967. Suite au décret n° 67/DF/81 du 23 février 1967⁵, lui accordant un agrément faisant d'elle une entreprise de commerce général, elle fit ouvrir dans les villes de Douala et de Victoria deux succursales dénommées Emen's Textile International. L'implantation de cette entreprise dans les deux Etats fédérés du Cameroun entraîna des nouvelles habitudes de consommation, réduisit le chômage des jeunes et permit aux populations, de pouvoir se procurer à moindre coût, un ensemble de produits textiles et/ou vestimentaires fabriqués localement. Ses domaines de compétences furent entre autres, la fabrication des parapluies, la bonneterie et les chaussures.

Ce travail qui questionne l'apport d'Emen's industries dans le développement socio-économique et la dynamique de création des industries au Cameroun au début des indépendances, s'articule autour des interrogations suivantes : quels sont les facteurs ayant favorisé l'implantation d'Emen's Industries au Cameroun ; quelles sont les différentes activités que menaient ce Groupe indien ; et enfin, quel est l'impact de la mise en place de cette industrie et de ses succursales dans le développement socio-économique et le processus d'industrialisation du Cameroun.

La mise en contexte de ce travail nous a emmené à faire un état de la question qui permit de se rendre compte que, très peu de travaux furent commis sur le sujet. Les travaux existants portèrent sur la place de l'Inde dans la politique étrangère du Cameroun (MOUELLE KOMBI, 1996 ; NDAM NJOYA, 1976 ; CHOUALA, 2014 ; NTSAMA ELANGA, 2014) ; la coopération technique agricole indo-camerounaise (NDZOMO, 2014) ; la présence des communautés indiennes et chinoises au Cameroun (TOUG, 2010) ; et les investissements directs étrangers indiens au Cameroun (BINGA Casimir, 2021). A l'observation de cette littérature, fort est de constater que la question de l'assistance dans la construction d'un paysage industriel camerounais ne fit pas l'objet d'une attention particulière, d'où l'importance de ce travail.

Dans l'optique de mener à bien cette étude, nous avons mobilisé la théorie transnationale⁶ et le paradigme O.L.I⁷ de Dunning afin d'analyser l'apport des acteurs privés asiatiques dans le processus d'industrialisation des Etats Africains en contexte postcolonial. La méthodologie de recherche convoquée tient compte de la méthode empirique et de la logique inductive dans une perspective transdisciplinaire. Le corpus mobilisé est constitué, pour l'essentiel, des témoignages oraux et des informations de première main collectées respectivement aux archives du ministère des relations

⁵ *Ibid.*

⁶ La théorie transnationale fut mise au point au XXème siècle par des auteurs tels que John W. Burton. Elle défend l'idée suivante : si par le passé, des individus étaient considérés comme des acteurs passifs des relations internationales, aujourd'hui, ils sont des acteurs actifs, des *skilfull individual*, qui agissent directement dans la sphère politique internationale. Cette théorie consiste en l'intervention des nouveaux acteurs tels que : les Organisations internationales, les entreprises privées, les entrepreneurs, les migrants et/ou la diaspora, dans la scène politique et géopolitique mondiale, assurant les intérêts de leur pays d'origine dans certains cas. Sa matérialisation dans cette étude permet de comprendre comment, les gouvernements indiens successifs se sont servis de la présence d'une forte communauté indienne sur le continent noir pour mettre en place une diplomatie indienne en Afrique en général et au Cameroun en particulier.

⁷ La théorie OLI mis au point par John Dunning en 1977, consiste à présenter les avantages qu'une firme multinationale peut tirer d'une délocalisation ou d'une création d'une entreprise dans un autre pays. Toutefois, cette délocalisation et/ou création doit s'appliquer sur les trois aspects particuliers que sont : les facteurs de la délocalisation, de l'implantation de l'entreprise et le *Ownership Advantage*. Ils permettent de comprendre les faits suivants : 1-Pourquoi s'installer vers telle zone et pas vers une autre. Les facteurs sur le choix d'implantation ou *Location Advantage*. 2-Où s'installer ? certainement dans un endroit présentant des avantages spécifiques. Le dernier aspect est le facteur organisation ou *Internalization Advantage*. 3-Comment s'installer à l'étranger ? elle peut établir les joint-ventures, une filiale ou des créations à 100%.

extérieures du Cameroun ; au consulat de l'Inde au Cameroun ; et les archives inexploitées de la Chambre de commerce, d'industries et des mines du Cameroun.

1. Contexte socio-politique d'implantation d'Emen's Industries au Cameroun

L'accession du Cameroun à l'indépendance favorisa l'implantation des premières entreprises indiennes sur le territoire. Dans l'optique d'attirer et de diversifier ses partenaires au développement, le président Ahmadou Ahidjo avait mis en place, des mesures fiscales et douanières incitatives qui se concrétisèrent à travers la signature des accords de coopération économique et technique indo-camerounaises⁸.

Dans le but de matérialiser cette nouvelle relation économique, le gouvernement indien fit venir plusieurs délégations d'investisseurs afin de trouver de nouvelles possibilités et opportunités d'investissement et d'échange avec le Cameroun. A cet effet, la première délégation constituée d'hommes d'affaires et industriels indiens, conduite par monsieur Lakson Menon, alors ministre adjoint des affaires étrangères de l'Inde, se rendirent à Yaoundé le 3 juin 1965⁹. A la suite de celle-ci, une mission commerciale et industrielle indienne arriva à Yaoundé en septembre de la même année¹⁰. Ces différents échanges entre les délégations indiennes et camerounaises avaient favorisé l'année qui suivait l'implantation d'Emen's industries.

Par ailleurs, la mise en place du premier plan quinquennal au Cameroun en 1961 avait abouti à la mise sur pied d'un code des investissements particulièrement libéral d'une part¹¹. D'autre part, le retour au calme de certaines localités troublées avait favorisé l'investissement d'importants capitaux des entreprises privées¹². Dans la même lancée, l'envie d'implémenter une politique attractive emmena les pouvoirs publics camerounais à mettre en place un cadre législatif, qui allait non seulement attirer les IDE, mais aussi les sécuriser. A cet effet, le 27 juin 1960 fut promulguée, la toute première loi sur les investissements au Cameroun oriental. La loi n° 60/64 du 27 juin 1960¹³, avait été adoptée et promulguée pour offrir une gamme d'avantages, aux différents investisseurs étrangers et nationaux. Seulement, dans le souci d'adapter cette loi au nouveau statut du Cameroun, la loi n° 66/LF/5 du 10 juin 1966¹⁴ modifiant la loi n° 64LF/6 du 6 avril 1964 tendant à adapter aux institutions fédérales, la loi n° 60/64 du 27 juin 1960 portant code des investissements au Cameroun oriental avait été adoptée et promulguée.

Cette loi offrait plusieurs avantages aux différentes entreprises implantées aussi bien au Cameroun oriental que celles implantées au Cameroun occidental. Elle offrait à toutes les entreprises qui étaient agréées au régime A du code des investissements des exonérations sur les taxes, droits de douane perçue à l'importation sur :

⁸ Archives Nationales de Yaoundé (ANY). Accord de coopération économique et technique entre le Cameroun et l'Inde du 22 juin 1968 à New Delhi. Journal officiel. Juillet 1968.

⁹ ACCIC. Rapport économique annuel de chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1965. p. 19.

¹⁰ ACCIC. Rapport économique annuel de chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1965. p. 20.

¹¹ Ministère des finances et du plan. (1961). Premier plan quinquennal de développement économique et social. Yaoundé : Imprimerie Nationale.

¹² ACCIC. Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1961. p. 27.

¹³ ANY. Loi n° 60/64 du 27 juin 1960 portant code des investissements du Cameroun oriental. Journal officiel. Juillet 1960.

¹⁴ ANY. Loi n° 64/LF/6 du 6 avril 1964 portant modification de la loi de 1960 au Cameroun Oriental. Journal officiel. Mai 1964.

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial :

l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

-le matériel, les matériaux, machines et outillages directement nécessaires à la production et à la transformation des produits ;

-les matières premières et produits entrant intégralement ou pour partie de leurs éléments dans la composition des produits transformés ;

- les matières premières ou produits, qui tout en ne constituant pas un outillage et n'entrant pas dans les produits ouvrés ou transformés sont détruits ou perdent leur qualité spécifique au cours des opérations directes de fabrication¹⁵.

Dans son article 7, les entreprises et établissements qui bénéficiaient des divers avantages prévus à l'article 6 étaient classés dans le régime A et assujettis à une prescription décennale¹⁶. Cet ensemble d'avantages avait conduit à la création de quinze (15) nouvelles entreprises industrielles parmi lesquelles on retrouvait l'entreprise Emen's Industries. Le total des investissements en vue de la création des 15 entreprises se chiffrait à 418 000 000 Fcfa¹⁷.

Au demeurant, on peut conclure que, les facteurs qui avaient favorisés l'implantation d'Emen's Industries au Cameroun furent aussi bien internes que externes. Sur le plan interne, la stabilité socio-politique et l'environnement des affaires favorable avaient été des éléments fondamentaux dans le choix d'implantation de la société industrielle Emen's industries au Cameroun occidental (GOUENET et al., 2014 : 5). Dans le souci d'attirer les investissements étrangers et encourager l'investissement local, les pouvoirs publics camerounais avaient mis sur pieds un ensemble de mécanismes économiques, juridiques et fiscaux qui avaient embelli le climat des affaires dans le pays¹⁸.

Sur le plan externe, la partition de l'Inde le 15 août 1947 avait contraint à l'exil, du fait d'un système de castes hyper hiérarchisé et discriminant certaines communautés comme les Sikhs (JAFFRELOT, 2008 : 17). Ces peuples marginalisés n'arrivaient plus à trouver un espace au sein duquel, ils pouvaient s'épanouir en Inde. Ne pouvant intégrer le nouvel Etat indépendant, ces peuples se dispersèrent à travers le monde¹⁹. En Afrique, ils constituèrent la trame des premiers commerçants indiens au sein des anciennes colonies Britanniques en général et au Cameroun en particulier.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ ANY. Loi n° 66/LF/5 du 10 juin 1966 portant code des investissements au Cameroun fédéral. Journal officiel. Juillet 1966.

¹⁷ ACCIC. Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1966. p. 31.

¹⁸ L'environnement encore appelé climat des affaires est défini comme une série de mesures, de contraintes qui empêchent la productivité des entreprises d'une économie d'être aussi élevée qu'elle ne le saurait autrement. C'est en effet des éléments institutionnels ou des faits socio-politiques qui orientent l'environnement économique et qui ne sont pas sous le contrôle des entreprises individuelles, mais qui affectent la dépense, la facilité, la fiabilité de la conduite des affaires dans un pays. Il s'agit naturellement du cadre juridique et judiciaire, des politiques macro-économiques et de l'instabilité socio-politique.

¹⁹ Après la partition de l'Union indienne en 1947, certaines communautés notamment les Sikhs qui occupaient la zone de Sindhi, (région frontière entre l'Inde et le Raj Britannique) furent intégrées au Pakistan après la scission de ce territoire. N'ayant pas pu trouver d'espace où rester en Inde, une forte communauté de Sikhs émigrèrent pour s'installer un peu partout dans le monde. C'est dans cette logique que plusieurs parmi eux se retrouvèrent en Afrique. Présents au Nigeria dans les années 1955, certains de ces commerçants et hommes d'affaires s'installèrent dans le Cameroun occidental pour faire du commerce. La ville de Victoria fut la première à accueillir leurs entreprises et produits.

2. Le groupe Emen's Industries et le développement de l'industrie textile au Cameroun

Le contexte socio-politique, législatif et économique qui avait prévalu lors de l'implantation de l'entreprise Emen's industries et ses démembrements au Cameroun fut favorable. Du point de vue politique, le Cameroun jouissait pendant cette période d'un début de stabilité qui ouvrait la porte à de nouveaux acteurs, rompant ainsi avec le *Diktat* des anciens partenaires. Sur le plan législatif, la loi portant sur le code des investissements avait mis en place un climat des affaires qui accordait de nombreux avantages aux nouvelles entreprises²⁰. Doté d'un capital social de 45.000.000 de FCFA, l'entreprise Emen's industries prévoyait ainsi profiter de cette aubaine. Elle réalisa un investissement de 23.900.000 FCFA sur les 37.000.000 FCFA qui étaient prévus pour la mise sur pieds de son usine. L'entreprise Emen's industries installée dans la ville de Victoria fabriquait essentiellement les parapluies, la bonneterie et les chaussures²¹.

Cette structure avait pour ambition de générer environ 1262 emplois permanents, temporaires et dérivés. Dans la chaîne de production et de commercialisation de cette entreprise, on retrouvait aussi bien des Indiens que des Camerounais. Les archives que nous avons consultées ne nous ont pas suffisamment renseignés sur les productions des premières années de cette entreprise. Néanmoins, il en ressort de certaines bribes d'informations que, Emen's industries aurait été en capacité de produire environ 10.000 à 15.000 tonnes de produits la première année. Cette estimation a été faite sur la base des données de sa production de 1971 à 1973²². Ainsi, sur la base des témoignages oraux et des brides archivistiques collectées à la chambre de commerce, d'industrie et des mines du Cameroun, nous avons construit un tableau estimatif de la production d'Emen's industries de 1966 à 1970.

Tableau 1 : Estimation de la production en tonnes des produits fabriqués par Emen's industries entre 1966 et 1970.

Nature des produits	1966	1967	1968	1969	1970
Parapluies	6.000	6.500	7.000	7.500	8.000
Soutiens- gorges	6.000	6.500	7.000	7.500	8.000
Pantalons	10.000	10.500	11.000	11.500	12.000
Linge de lit, de table, de toilettes, articles d'ameublement	17.000	17.500	18.000	18.500	19.000
Chaussures	2.000	2.500	3.000	3.500	4.000

Source : Par nous à partir des données archivistiques de la CCIC sur sa production lors de son extension en 1971.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont font état de la production en tonne des produits textiles de l'entreprise Emen's industrie entre 1966 et 1970. Elles permettent de constater l'évolution constante des quantités de production de cette entreprise à court terme et emmènent à se rendre compte, de la diversité des produits fabriqués désormais localement par cette dernière. L'analyse

²⁰ Ce code octroyait comme avantages, des exonérations de droit de douane et la taxe à l'importation sur le matériel et les matériaux, machines et outillages nécessaire à la production, sur les matières premières et produits entrant intégralement ou pour partie de leurs éléments dans la composition des produits transformés, sur les matières premières ou produits, qui tout en constituant pas un outillage et n'entrant pas dans les produits ouvrés ou transformés. Tous ces avantages devaient durée 10 ans.

²¹ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1970. p. 318.

²² ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1971. p. 281.

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial : l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

de ce tableau permet de se rendre compte que, la fabrication des pantalons et du linge divers occupait une place de choix. Leur production de l'ordre de plus de 10 000 tonnes permet de se rendre compte de la demande grandissante exprimée par les populations locales. Par ailleurs, la production des parapluies qui évolua de 6000 tonnes en 1966 pour culminer à 8000 tonnes en 1970 atteste de la vulgarisation des nouvelles habitudes de consommation nées de ce commerce.

Après sa solide implantation au Cameroun occidental, l'entreprise Emen's industrie décida de diversifier ses activités de production et d'ouvrir deux succursales respectivement au Cameroun oriental et occidental. C'est fort de cela que, conformément au décret n° 67/DF/81 du 23 février 1967²³ portant réglementation du commerce extérieur du Cameroun que, l'arrêté 1452/MINEA/PLAN/A du 11 mars 1967 portant classement des importateurs du Cameroun oriental classa en quatrième (4^{ème}) catégorie, l'entreprise d'Import-Export Emen textile international P.O Box 4090 Douala parmi les principaux importateurs de la zone franc et hors zone franc. Le même arrêté du 11 mars 1967 portant classement des importateurs au Cameroun occidental classait dans la première catégorie, l'établissement Emen textile international P.O Box 31 Victoria²⁴ parmi les commerçants importateurs hors zone franc. Emen textile international Douala importait des motifs de pagnes en tissus qu'elle vendait aussi bien au Cameroun que dans la sous-région²⁵.

Cinq années après son implantation, l'entreprise industrielle Emen's industries initia une extension afin d'augmenter sa production. Ainsi, le décret n° 71/DF/276 du 11 juin 1971 portant extension de la société Emen's industries au bénéfice du régime A du code des investissements fut publié. Dans son article premier, le décret stipulait que la société Emen's industries était :

Étendue à la fabrication des imperméables en plastique, des vêtements de dessus d'homme, des articles de bonneterie, du linge de maison, des chaussettes, des foulards, des ceintures et cravates. Le régime A du code des investissements accordés à la société Emen's industries par décret n° 66/DF/606 du 20 décembre 1966 est modifié et complété par les décrets n° 67/DF/78 et 68/DF/169 du 23 février 1967 et 23 avril 1968²⁶.

L'extension de cette structure avait nécessité un investissement de l'ordre de 51.000.000 FCFA²⁷ réparti comme dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Investissement suite à l'extension de l'entreprise Emen's Industries.

Mise en Œuvre	Montants en FCFA
Bâtiments et travaux	18.000.000
7 machines de thermo-soudure	3.150.000.
7 machines-outils pour le travail des matières plastiques	2.450.000
30 machines à coudre haut rendement	6.000.000
10 métiers à tisser bonneterie	13.900.000
Matériel de transport	5.000.000
Installation diverses	2.500.000.
Total	51.000.000 F CFA

²³ ACCIC. Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1967. p. 144.

²⁴ *Ibid.*, p. 140.

²⁵ Entretien avec M. SONGUE, environ 70 ans, chef de bloc à la CCC, Personne dont les parents eurent à acheter des motifs de pagnes dans cet établissement, Douala, 28 Novembre 2020.

²⁶ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industries du Cameroun. Année 1967. p. 280.

²⁷ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industries du Cameroun. Année 1967. p. 281.

Source : Bulletin économique annuel de la chambre de commerce du Cameroun de l'année 1971, p. 281.

Au-delà de cet investissement, cette extension avait généré en plus des 530 personnes employées pour un total de salaire de 39.000.000 FCFA²⁸, 200 nouveaux emplois. Avec cette extension, on se rend compte que, le nombre de personnes employées dans cette entreprise était passé de 530 à 730 employés. Par ailleurs, l'extension de l'entreprise avait entraîné une augmentation de sa production en tonnes. Cette production avait évolué à partir de l'année de son extension jusqu'en 1973 comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Production en Tonnes (t) des produits suite à l'extension de la société Emen textile International entre 1971 et 1973

Nature des produits	1971	1972	1973
Imperméable plastiques	25.000	35.000	35.000
Soutien-gorge	18.000	24.000	30.000
Chaussettes	30.000	40.000	40.000
Pantalons	30.000	50.000	50.000
Blouses en douzaines	1.000	1.500	2.500
Chemises en douzaines	8.000	10.000	15.000
Foulards en douzaines	10.000	15.000	20.000
Ceintures élastiques	30.000	35.000	40.000
Linge de lit, de table, de toilette, articles d'ameublement	50.000	100.000	100.000
TOTAUX	202.000	310.000	332.000

Source : Bulletin économique annuel de la chambre de commerce du Cameroun des années 1971, 1972, 1973, 1974 p. 281.

On observe à travers ce tableau que, la quantité de production des articles augmenta substantiellement chaque année. La production des blouses en douzaine resta modeste sur la longue durée. Par ailleurs, la production des pantalons passa de 30.000 tonnes en 1971 à 50.000 tonnes en 1972 et en 1973. La courbe évolutive des trois premières années nous permet de constater qu'il y a une augmentation d'une valeur de 20.000 tonnes, contrairement aux chaussettes dont la production n'augmenta que de 10.000 tonnes par an. Nous pouvons donc déduire que certains de ces produits dans les années 1976-1979 auraient pu atteindre les 100.000 tonnes de production si le contexte socio-économique du Cameroun n'avait pas commencé à se dégrader.

La totalité de la production pendant la première année de l'extension avait atteint environ 202.000 tonnes. Ce chiffre augmenta l'année d'après de 108.000 tonnes pour atteindre les 310.000 tonnes en 1972. En 1973, la production grandit seulement de 22.000 tonnes pour atteindre les 332.000 tonnes. On constate que l'année 1972 avait été l'année la plus productive avec des scores de l'ordre de 310.000 tonnes de production, soit une augmentation de 108.000 tonnes.

Toutefois, il est important de préciser que, les données en notre possession ne nous ont pas suffisamment renseigné sur les différents prix, soit à l'unité, soit en grande quantité de ces différents produits. Néanmoins, il convient de noter au demeurant que, l'entreprise Emen's industries et ses succursales qu'étaient Emen Textile International Douala et Emen Textile International Victoria eurent un impact considérable sur l'industrie textile au Cameroun. En effet, avant son implantation, il existait quelques sociétés dans le domaine textile au Cameroun, sociétés qui s'étaient limitées à certains

²⁸ *Ibid.*

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial :

l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

produits comme les chaussures²⁹. C'est le cas par exemple des entreprises Bata, Socobo et Syncatex³⁰. Contrairement à ces dernières, Emen's industrie avait élargi sa production. En outre, elle fut la première à produire des parapluies, produits qui étaient jusque dans les années 1960, importés au Cameroun par la France et le Japon en grande majorité³¹. Cette variation de produits avait été dès son implantation une aubaine pour le Cameroun qui n'importait plus des parapluies, car dans la plupart des archives de la chambre de commerce, ce produit n'était plus mentionné parmi ceux faisant partie du registre des importations³². Ainsi, on peut penser que, l'implantation de cette entreprise eut un impact considérable sur le développement socio-économique du Cameroun.

3. Apport d'Emen's Industries dans la dynamique du développement socio-économique et la croissance du secteur industriel au Cameroun

La littérature économique traitant des conséquences des IDE dans les pays en voie de développement est fort édifiante, sur l'impact des IDE dans la dynamique sociale des Etats Africains. Ses effets portent sur la croissance économique du pays récepteur, la réduction de la pauvreté, le transfert des technologies et des nouvelles formes commerciales (MAINGUY, 2004 : 6-8). Dans le cas de cette étude, l'implantation d'Emen's industries au Cameroun répondait à un problème lié aux emplois dans les zones d'implantation de cette entreprise, aux ravitaillements des marchés locaux en produits textiles, à la diversification du paysage industriel et à la participation au processus d'industrialisation du Cameroun. Emen's industries en tant qu'investissement direct étranger eut donc un impact positif sur la création des emplois, la croissance économique locale et la réduction de la pauvreté dans les localités d'implantation de cette entreprise et de ses filiales.

Dans sa politique de protection des emplois locaux, le gouvernement camerounais avait accordé les quotas de recrutement des nationaux, que les entreprises étrangères devaient respecter. L'absence d'information sur ledit décret nous a amené à consulter le bulletin mensuel de 1971, dans le lequel, en accordant l'agrément au bénéficiaire du régime A du Code des investissements, le décret n° 71/DF/204 du 12 Mai 1971³³, fixait le nombre d'employés expatriés qu'on devait trouver dans les entreprises étrangères soit : 3 expatriés pour 93 camerounais recrutés. En tenant compte de cette réalité, il est fort probable que, la société Emen's industries ait eu à mettre en application ces directives en matière d'embauche.

Dès son implantation, l'entreprise Emen's industries devait selon les données archivistiques, créer environ 1262 emplois directs et indirects³⁴. À ces emplois, il fallait ajouter les emplois directs et indirects créés dans les différentes filiales de cette entreprise. Lors de son extension en 1971, elle avait pu générer environ 150 à 200 nouveaux emplois comme le mentionne le décret du 11 juin 1971. Le

²⁹ L'entreprise dénommée Bata S.A se retrouve dans la plupart des bulletins économiques mensuels et certains rapports des années 1962-1963 et 1964. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1965. p. 175.

³⁰ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Années 1964-1965. p. 280.

³¹ Le Japon avait ainsi importé 181 quintaux métrique, soit 18, 1 tonnes, pour un montant de 9.223.000 f CFA.

³² Nous avons consulté le Commerce extérieur du Cameroun, année 1967-1968, nous n'avons pas vu les parapluies mentionnés comme produits d'importations au Cameroun. A partir de ce constat, nous pouvons déduire que l'implantation d'Emen's industries avec sa production des parapluies au Cameroun, avait favorisé l'arrêt des importations de ce produit.

³³ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1971. pp. 268-269.

³⁴ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1970. p. 318.

tableau ci-dessous nous permet de répertorier la masse du personnel employé par cette entreprise au Cameroun, entre 1966 et 1973.

Tableau 4 : Effectif du personnel employé par Emen's industries entre 1966 et 1973.

Années	Nombres d'employés
1966	1262
1969	600-700
1971	530
1973	730

Source : Réalisé à partir des données recueillies dans les rapports de la chambre de commerce, d'industrie et des mines du Cameroun.

Dans ce tableau, on observe que lors de son implantation, l'entreprise Emen's industries ambitionnait employer environ 1262. Entre l'année d'implantation et 1969, soit trois ans après son ouverture, cet effectif aurait été compris entre 600 et 700 personnes. Cet effectif par rapport aux ambitions de départ connaîtra en 1971 une nouvelle baisse. Lors de la publication du décret de son extension, cette entreprise comptait 530 employés, pour une masse salariale estimée à 39.000.000 de FCFA³⁵. L'extension qu'a connu cette structure en 1971 avait créé de nouveaux emplois, soit entre 150 et 200 nouveaux postes de travail. Ces nouveaux emplois avaient permis d'atteindre le chiffre record d'embauche au sein de cette structure qui fut de l'ordre de 730 employés entre 1971 et 1973.

La grille salariale des employés de cette structure tenait compte de la législation locale. Notamment, de la nouvelle loi de finance qui fixait à partir du 1^{er} janvier 1970, les salaires minima de commerce applicables aux entreprises en fonction de leurs zones d'implantations. Ainsi, 3 zones furent créées :

-la première était constituée des villes de Buéa, Douala, Yaoundé et Edéa. Les salaires mensuels des travailleurs de cette zone allaient de 39 FCFA par mois pour les débutants de la catégorie 1A, qui après quelques mois d'expériences étaient reversés dans la catégorie 1B avec un salaire de 7 436. Les travailleurs de cette zone plafonnaient leurs rémunérations dans la catégorie 11 avec un salaire de 80 662 FCFA ;

-la seconde catégorie concernait les villes de Bafia, Ebolowa, Eseka, Kribi, Kumba, Mbalmayo, Nkongsamba, Sangmelima, Tiko, Victoria et la périphérie de Douala. Les salaires dans cette zone étaient de l'ordre de 31,50 FCFA pour la catégorie 1A, 6 006 FCFA pour la catégorie 1B et 65 401 FCFA pour la catégorie 11 ;

-La troisième zone quant à elle englobait le reste du territoire de la république fédérale. Les salaires pratiqués en catégorie 1A étaient de l'ordre de 25 FCFA, ils étaient portés à 4 768 FCFA pour les catégories 1B et culminaient à 52 656 FCFA pour la 11^e catégorie.

Les entreprises Emen's Industrie logées dans les villes de Douala et de Victoria se retrouvaient respectivement dans la 1^e et la 2^e zone. Une étude pratique des rémunérations de ses employés embauchés dans la ville de Douala, nous a permis de nous rendre compte à partir des archives de la chambre de commerce, que ces salaires étaient beaucoup plus attractifs, comparativement aux minima

³⁵ ACCIC. Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1971. p. 281.

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial :

l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

exigés par les textes en vigueur. Ces salaires tenaient compte d'un ensemble de paramètres qui les répartissaient ainsi qu'il suit : sous-directeur 90 000 FCFA ; employés 60 000 FCFA ; secrétaire 30 000 FCFA ; chef d'équipe 50 000 FCFA ; ouvriers 17 000 FCFA ; manœuvres 12 000 FCFA ; mécaniciens 50 000 FCFA³⁶. Ainsi, en 1970, les employés de cette structure logée dans la ville de Douala absorbaient une masse salariale annuelle chiffrée à 39 000 000 FCFA.

À partir de ces analyses, fort est de constater que, l'entreprise Emen's industries participa à la croissance économique du Cameroun à travers ce lien fort qu'est le marché du travail. Ce vaste marché du travail avait joué un rôle important dans la réduction de la pauvreté, du chômage, l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la mise à leur disposition de produits de bonne qualité et à moindre coût et ; la transmission de meilleures pratiques de production, commercialisation et de gestion des maisons de commerces (THAALBI, 2013 : 24).

Au-delà de ces acquis, cette entreprise avait entraîné le développement d'une saine concurrence et de nouvelles habitudes de consommation qui furent avantageuses pour les populations camerounaises. Elle développa des nouvelles stratégies commerciales en laissant ses magasins et commerces ouverts jusqu'aux heures tardives afin de satisfaire une clientèle camerounaise de plus en plus importante³⁷. Par ailleurs, l'implantation de cette entreprise avait permis au gouvernement camerounais de stopper les importations de certains produits tels que les parapluies. Au-delà de ces différents aspects mélioratifs du climat des affaires et, des habitudes nouvelles de consommations des populations locales, Emen's industries avait suscité des vocations chez les autres investisseurs indiens qui commencèrent à affluer au Cameroun comme ce fut le cas de la Société Camerounaise de Bonneterie basée au Douala et Victoria (SICABO) ; la Cameroon Steel (CAMSTEEL) et la Camerounaise du Câble (CAMELCAB).

Conclusion

Au sortir de la colonisation, le Cameroun, nouvel acteur des relations internationales ambitionnait de se doter d'un paysage industriel attractif, tourné vers les besoins de primaires de sa jeune population, et ceux des pays voisins. Pour y arriver, il mit sur pied une législation et un ensemble de pratiques favorables à l'implantation d'industries et d'entreprises de diverses formes. C'est dans cette veine qu'il manifesta sa volonté sans exclusive, à coopérer et à nouer des accords d'assistance technique, avec tous les pays qui s'intéressaient à son économie. C'est fort de cet encadrement juridique et technique, que les entreprises indiennes déjà installées au Nigeria commencèrent à s'intéresser au Cameroun. La mise en pratique de cette coopération industrielle se manifesta le 3 juin 1965 avec l'arrivée de la première délégation indienne au Cameroun, conduite par le Ministre adjoint des affaires étrangères M. Lakson Menon. En 1967, l'entreprise Emen's Industrie prit pied au Cameroun à travers l'ouverture de sa première filiale.

Première entreprise indienne à s'installer au Cameroun fédéral, cette structure mit en place un système de production et de distribution, qui lui permit dès ses premières productions, de ravitailler les populations locales en produits textiles abordables. Par la suite, le climat de marché favorable et le contexte « d'indépendance euphorique » (MOUELLE KOMBI, 1996 : 57) emmenèrent l'entreprise

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Entretien avec son Excellence RAVI-KUMAR environ 68 ans, consul honoraire de l'Inde au Cameroun à Bonanjo le 24 juillet 2020.

Emen's Industries à créer deux succursales respectivement dans les villes de Douala et Victoria. Ces initiatives d'entreprises indiennes améliorèrent non seulement, la carte industrielle du Cameroun fédéral, mais permit également de mettre à la disposition des populations des deux États fédérées, des produits textiles de qualités et bon marché. Pourvoyeuse d'emplois, cette entreprise fut importante pour de nombreux foyers camerounais. Elle participa à la croissance économique du Cameroun de la décennie des années 1970, à travers la création de nombreux emplois stables et des rémunérations salariales arrimées aux textes en vigueur dans le cadre de la législation du travail. En outre, la dynamique industrielle impulsée par l'entreprise Emen's industries favorisa l'arrivée en terre camerounaise, de nombreuses nouvelles industries indiennes au milieu des années 1970 telles que la SICABO, la CAMSTEEL et la CAMELCAB. Globalement, l'apport de Emen's industries dans le développement socio-économique et la dynamique de création des industries du Cameroun, au début des indépendances fut positif, malgré la disparition précoce de cette structure.

Bibliographie :

-Les archives

1. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1963.
2. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1964.
3. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, Année 1965.
4. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun. Année 1967.
5. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1970.
6. ACCIM. Douala, Bulletin économique mensuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1971.
7. ACCIM. Douala, Commerce extérieur du Cameroun. Année 1960-1961.
8. ACCIM. Douala, Commerce extérieur du Cameroun. Année 1962-1963.
9. ACCIM. Douala, Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1961.
10. ACCIM. Douala, Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1964.
11. ACCIM. Douala, Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1965.
12. ACCIM. Douala, Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1966.
13. ACCIM. Douala, Rapport économique annuel de la chambre de commerce et d'industrie du Cameroun, année 1967.
14. ANY. Accord de coopération économique et technique entre le Cameroun et l'Inde du 22 juin 1968 à New Delhi. Journal officiel. Juillet 1968.
15. ANY. Yaoundé, Journal Officiel, année 1960, Loi n° 60/64 du 27 juin 1960 portant code des investissements du Cameroun oriental.
16. ANY. Yaoundé, Journal Officiel, année 1964, Loi n° 64/LF/6 du 6 avril 1964 portant modification de la loi de 1960 au Cameroun Oriental.
17. ANY. Yaoundé, Journal Officiel, année 1966, Loi n° 66/LF/5 du 10 juin 1966 portant code des investissements au Cameroun fédéral.
18. ANY. Yaoundé, Journal Officiel, année 1971, Décret n° 71/DF/276 du 11 juin 1971 portant extension de la société Emen's industries.

Entreprises indiennes et développement de l'industrie textile au Cameroun postcolonial :

l'apport d'Emen's Industries (1966-1973)

19. Ministère des finances et du plan. (1961). Premier plan quinquennal de développement économique et social. Yaoundé : Imprimerie Nationale.

- Sources orales

1. Excellence RAVI-KUMAR. Consul honoraire de l'Inde au Cameroun, environ 68 ans.
2. SONGUE A. chef de bloc de Ndogsimbi CCC. Ancien acheteur des tissus de la maison de commerce Emen's international, âgé d'environ 70 ans.
1. NJOYA, A., (1976), Le Cameroun dans les relations internationales. Paris : L.G.D.J.

Les études :

1. AJAY DUBEY, K. (2016). Indian-Africa relations Historical goodwill and a vision for the future. *India and Africa Patnership*, 11-37.
2. ANONYME (2014). Le Cameroun et le reste du monde. *Géorépère*, 7-18.
3. BENOIST, J. (1988). La diaspora Indienne. Dans L'Inde, grande puissance de l'océan indien. *Centre des hautes études d'Aix-Marseille*, 1-17.
4. BINGA CASIMIR J. G. (2021). Les investissements directs étrangers indiens au Cameroun : Le cas de la ville de Douala 1966-2002, (Mémoire de Master en histoire). Université de Douala.
5. CHOUALA, Y. A., (2014), La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales. Paris : Karthala.
6. GOUENET, R. et NGUEMA, C. (2014). Instabilité politique et attractivité des investissements directs étrangers au Cameroun. *AAYER PR working. Papers series n° 06, association of African young economists*, October, 20-34.
7. JAFFRELOT, C. (2008). Les quatre points cardinaux de la diplomatie indienne : le régionalisme et le global, l'idéalisme et le réalisme. *New Delhi et le monde*. 7-31.
8. JELLAL, M. (2014). Théorie de politique industrielle et développement économique du Maroc. Rabat : Institut d'Economie.
9. MAINGUY C. (2004). Impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement (pp. 23-37). *Revue régionale et de développement*, n° 20.
10. MOUELLE KOMBI, N. (1996). La politique étrangère du Cameroun. Paris : L'Harmattan.
11. MVENG, E. (1985). *Histoire du Cameroun*, Tome 1. Yaoundé : CEPER Edition.
12. NDAM NJOYA, A., (1976), Le Cameroun dans les relations internationales. Paris : L.G.D.J.
13. NDZOMO L. (2014). Coopération agricole Inde-Cameroun, (Mémoire de DESS). Institut des relations internationales du Cameroun.
14. NTSAMA ELANGA A. (2014). La place de l'Inde de la politique étrangère du Cameroun, (Thèse de Doctorat). Institut des relations internationales de Cameroun.
15. THAALBI, I. (2013). Déterminants et Impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie, (Thèse de Doctorat en Sciences Economiques). Université de Strasbourg.
16. TORABULLY, K. (2006). Esclavage et coolies : pour un rapprochement des mémoires. *Africultures*, 67(2). 1-18.
17. TOUG P. (201011). Offensive politico-diplomatique des communautés chinoises et indiennes au Cameroun, (Mémoire de Master). Université de Douala.

Dictionnaire

1. VAISSE, M. (2000). *Dictionnaire des relations internationales du XXème siècle*. Paris : Armand Colin Editeur.